



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 125

LES AFFAIRES AUTOCHTONES ET LE DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Les niveaux de financement accordés
à l'éducation dans les réserves

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 4 décembre 2012

LE SÉNAT

Le mardi 4 décembre 2012

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES ET LE DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

LES NIVEAUX DE FINANCEMENT ACCORDÉS À L'ÉDUCATION DANS LES RÉSERVES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Je voudrais poser une question complémentaire. Il y a de très nombreuses preuves que les élèves des Premières nations qui vont à l'école dans leur réserve ne sont pas financés au même niveau que les autres. Même le Comité sénatorial permanent des peuples

autochtones, qui a publié l'année dernière son rapport sur l'éducation des Premières nations, a dit très clairement que les écoles des bandes recevaient moins de fonds que les autres. Il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis l'année dernière.

Comment le gouvernement peut-il maintenir cette situation face aux preuves accablantes qui existent?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Le gouvernement admet bien entendu qu'il y a encore beaucoup à faire. C'est la raison pour laquelle le gouvernement et le ministre des Affaires autochtones travaillent très fort, de concert avec les dirigeants autochtones, pour améliorer encore plus la situation.
